

LICENCES ADOBE

L'esprit de la Convention Adobe

- La FPF est reconnue par Adobe comme Institut de formation.
- Les Clubs (qui sont des entités de la FPF) sont considérés par Adobe comme des plateformes décentralisées de formation.
- Les Adhérents de la FPF ne peuvent pas bénéficier, à titre individuel, des tarifs Éducation Adobe, mais les Clubs peuvent équiper, sans limitation, leurs structures de formation décentralisées.

C'est ainsi que :

- Les Clubs passeront une commande groupée pour leurs besoins internes de formation (peu importe que les machines ne soient pas physiquement et en permanence au siège du Club).
- Ils recevront un seul CD Média d'installation (quel que soit le nombre de licences commandées) et autant de clés d'activation que de licences du même type.
- Nous avons négocié un tarif spécial « Maintenance » qui permettra aux Clubs d'upgrader leurs licences durant 2 (deux) ans.
 - **Important** : Soit le Club souscrit à l'option Maintenance pour **TOUTES** ses licences, soit il ne la souscrit pas, auquel cas il ne pourra pas upgrader ses logiciels qui resteront indéfiniment dans la version disponible lors de la commande initiale (décision à prendre par chaque Club).
 - **Comme ce sont les Clubs qui s'équipent globalement (et non pas des individus), il ne sera pas possible de prendre l'option Maintenance pour une partie des licences et pas pour l'autre.** Le tarif spécial que nous venons de négocier avec notre revendeur fait que le tarif annoncé en septembre couvrira quasiment la Maintenance pour les deux premières années.
 - Au bout de deux ans, le Club devra passer une nouvelle commande de Maintenance (pour les deux nouvelles années à venir) pour l'ensemble de son parc s'il souhaite pouvoir continuer à upgrader ses machines. Les tarifs de maintenance sont tout à fait raisonnables (voir ci-joint).
 - Les Clubs qui ne disposeraient pas d'une connexion Internet pour leurs mises à jour auront à commander le CD Média d'installation de la nouvelle version (exemple : Photoshop Extended CS5 lorsqu'il sera disponible). Coût : 20 Euros H.T. Pour les autres, cela se fera gratuitement par Internet.

Procédure pour l'acquisition de Licences Adobe

Dans le cadre du Programme Cadre Adobe AVL 5 souscrit en novembre 2009 par la Fédération Photographique de France, vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs préférentiels négociés pour l'acquisition de vos logiciels Adobe (Acrobat Professional 9, Adobe Premiere Pro CS4 4, Audition 3, Illustrator CS4 14, Lightroom 2, Photoshop Elements 8, Photoshop Extended CS4 11 et Premiere Elements 8 pour Windows ou Macintosh, à préciser). Ce sont les mêmes logiciels qu'aux tarifs commerciaux, ils sont bien entendu en français et leur utilisation est illimitée dans le temps.

Les **Clubs fédérés**, considérés comme des **entités de la FPF**, peuvent désormais bénéficier des tarifs Adobe Éducation pour eux-mêmes ainsi que pour **leurs affiliés**, sous réserve de passer une commande globale par Club (voir modèle ci-joint).

Vous trouverez, ci-joint, les tarifs préférentiels que nous avons négociés avec notre partenaire distributeur, le revendeur **Insight** qui s'engage à pratiquer les tarifs indiqués en pièce jointe pour l'ensemble des entités de la FPF.

Enfin, pour ceux qui souhaiteraient faire la mise à jour des logiciels commandés, il leur faudra souscrire le contrat de Maintenance associé à chaque produit (un contrat par logiciel). Sans maintenance, le produit (exemple : Photoshop Extended CS4) restera en version CS4 et l'acquisition d'une nouvelle licence sera nécessaire pour obtenir la version CS5. En résumé, si un Club commande 6 Photoshop Extended CS4 et qu'il souhaite y incorporer la maintenance, il lui faudra commander 6 contrats de Maintenance. Rappel : **l'entité, c'est le Club**.

Important : Vous pourrez commander des logiciels avec leur contrat de Maintenance à tout moment dans les deux ans suivant la signature du Programme Cadre Adobe par la FPF. Le contrat de Maintenance, d'une durée de 24 mois, s'arrêtera à la date anniversaire du Programme Cadre Adobe signé par la FPF, qu'elle pourra renouveler. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Votre Club ne passera commande que trois mois après la signature du Programme Cadre FPF : le coût de la maintenance sera ramené au prorata du temps restant à courir sur le Programme Cadre FPF. Le tarif précis vous sera communiqué par notre revendeur.
- Si, lors du renouvellement du Programme Cadre Adobe FPF, vous voulez étendre à nouveau, pour deux ans, le contrat Maintenance de vos licences, il faudra souscrire un nouveau contrat de Maintenance sinon vos logiciels ne pourront pas être upgradés.

Comment commander ?

- Le Club recense ses besoins (il pourra faire de nouvelles commandes ultérieurement). Bien préciser les types de logiciels choisis et leur version : pour P.C. ou pour Mac. Il ne sera fait aucun échange en cas d'erreur de votre part.
- **Le Club envoie directement à la FPF :**
 - La Fiche d'ouverture de compte complétée (voir pièce jointe).
 - Sa commande groupée établie au nom de la Société **Insight**, à l'attention de **Madame Émilie Marteau** (voir modèle en pièce jointe), en indiquant les produits souhaités :
 - Ne commander qu'un seul CD Média d'installation par logiciel pour l'ensemble des licences du même type (exemple : si vous commandez 6 Photoshop Extended CS4, il n'y aura qu'un seul CD Média à régler, si vous souhaitez d'autres logiciels, il faudra prévoir un CD Média par type de logiciel commandé).
 - Pour l'option Maintenance : prendre autant de contrats de Maintenance que de licences (dans l'exemple précédent, si vous commandez 6 Photoshop Extended CS4, il faudra 6 contrats de Maintenance si vous souhaitez upgrader vos 6 logiciels).

- Son règlement par chèque (bien le joindre à la commande) à l'ordre de la **Société *Insight***.
- Le Club précise sur son Bon de commande à quelle adresse unique les logiciels devront lui être expédiés.
- Le Club précise également sur son Bon de Commande le nom et l'adresse courriel du « **Contact Achat du Club** » qui sera en relation directe avec notre revendeur Adobe pour recevoir les codes d'activation des logiciels commandés par le Club. ***Il sera le garant auprès d'Adobe et de la FPF de la bonne utilisation des licences commandées par son Club (pas de piratage).***
- Enfin, le Club fournit la liste des affiliés destinataires des logiciels, *cette offre n'étant réservée qu'aux Membres fédérés.*

C'est la FPF qui transmettra les commandes chez *Insight* après validation.

Précisions importantes :

- ***Une machine = une licence.***
- La licence peut être déplacée vers une machine plus moderne, elle n'est pas attachée au poste.
- Ce Programme Cadre Adobe Éducation est réservé aux seuls Membres de la FPF, à jour de leurs cotisations à la date de leur commande (Clubs et affiliés). Nous attirons l'attention des « *Contacts Achats des Clubs* » sur l'importance du respect de cette restriction, les vérifications ultérieures qui pourraient en être faites et les éventuelles poursuites relevant de leur seule responsabilité. Pour le renouvellement des contrats de Maintenance, il faudra que les affiliés du Club le soient toujours à la FPF. S'ils ont quitté le Club, ils ne pourront pas upgrader leurs logiciels.
- Les commandes donneront lieu à une facture de notre revendeur ***Insight*** pour les Clubs.
- **Les Dispositions diverses du Contrat Adobe** précisent que « *Adobe se réserve le droit de vérifier sur site le déploiement de ses Licences et que le Club (pour nous) bénéficiaire de ce contrat doit tenir à jour un registre des installations et/ou déploiement des Logiciels de la marque et ce, durant deux années après la résiliation ou l'expiration du Contrat.* » Cela ne veut pas dire qu'ils le feront systématiquement, mais c'est bon de le savoir.

**Pour tous renseignements complémentaires,
ne pas s'adresser chez notre Revendeur
mais directement à la FPF, au Secrétaire Général :**

Gérard Antoine,
Tél. : 03 26 68 70 56
Courriel : secregen@fpf.asso.fr